

LE BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION NM&C NALA MYSTIC & COMPAGNIE

N°1 - AVRIL 2023

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers amis,

Notre association, qui a débuté en novembre 2019 avec 3 adhérents, a pris de l'essor et compte aujourd'hui 44 adhérents.

Nous avons souhaité créer, avec ce bulletin d'informations, un outil qui nous permettra de vous informer sur la vie de notre association, les actions de nos bénévoles, et bien sûr de parler de nos petits protégés. Vous découvrirez dans ce 1er numéro les premiers portraits des bénévoles, des fiches thématiques, des gros plans sur nos partenaires, nos manifestations, notre boutique en ligne, etc.

A l'approche des fêtes de Pâques, n'hésitez pas à offrir à vos proches nos Tote Bag. Pour rappel, 100% des bénéfices sont reversés à l'association et aident à poursuivre les sauvetages.

J'espère que vous aurez autant de plaisir à lire ce premier numéro que nous en avons eu à le concevoir.

Cha(t)leureusement,

Frédérique DUVIVIER
Présidente



Frédérique et Tia

SOMMAIRE

Chat alors ! - Les nouvelles de l'association	2 & 3
Sur le terrain - Les prochains rendez-vous	4
A la maison - Les adoptés	5
Parole de bénévoles - Alicia Fachin & Tia Beneton	6&7
Parole de bénévoles - Brigitte & Jacques Bonet	8&9
Dossier - Le nourrissage des chats errants	10 à 13
Question santé - La vaccination des chats	14
Question santé - Le typhus chez les chats	15
Nos partenaires - ACTAD	16
Contacts - Les adresses utiles	17
Télé à chat - Notre boutique en ligne	18&19
Coup de pouce - Formulaire de don 2023	20

NM&C BULLETIN D'INFORMATIONS - Numéro 1 - Avril 2023
Directrice de la publication : Frédérique Duvivier
Mise en page : Thierry Busson (ThB)

NM&C - NALA MYSTIC & COMPAGNIE, association Loi 1901
N° siret 88166537600011
Tél. 07.67.76.96.49 / email : association.1901.nmc@gmail.com
facebook : @NalaMysticetCompagnie.NMC
Twitter : @NMC_Doubs
Instagram : nala_mystic_et_compagnie__nmc
Images : @NM&C + @www.freepik.com
Ne pas jeter sur la voie publique



LES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

■ Les communes conventionnées :

Thise, Roche-Lez-Beaupré, Novillars, Champoux, Besançon, Chalèze, Serre les Sapins, Franois, Jallerange.

■ Communes accompagnées dans le cadre de collectif d'habitants :

Pelousey, Ecole-Valentin, Fontain.

■ Actions :

- Accompagner les communes dans la partie administrative (mise en place, et suivi des collectifs)
- Former les membres du collectif.
- Former le personnel communal.
- Répondre aux questionnements quotidiens de la commune et des membres du collectif.
- Sensibiliser sur l'Identification, stérilisation, vaccination les particuliers et les communes.
- Aide aux particuliers sans ou avec peu de ressources.
- Soutien aux particuliers aux animaux perdus.
- Soutien aux communes lorsqu'ils

trouvent des animaux en divagation.

- Mise à disposition d'un flyer d'informations aux habitants.

Près de 70% des animaux déclarés perdus sont des chats. Moins d'un chat sur deux est identifié. L'identification des chats est obligatoire. (Article L212-10 du Code rural).

SOYONS TOUS RESPONSABLES !

LA PUCE ÉLECTRONIQUE
Obligatoire pour voyager en Europe. Grosses comme un grain de riz, la puce est injectée à l'aide d'une seringue, entre les épaulettes ou dans le ligulaire. Coût : entre 60 € et 70 €.

LE TATOUAGE
Le tatouage se fait sous anesthésie générale à partir de 6 mois. L'incision est de 10 à 15 mm de long. L'encre pour s'estomper. Coût : entre 50 € et 70 € (ajouter le coût de l'anesthésie). Le coût peut varier suivant les cabinets vétérinaires.

LES CHATS ERRANTS
Les animaux errants, chiens comme chats, relèvent de la responsabilité des maires. Ceux-ci peuvent procéder à la capture de chats non identifiés sur leur commune, c'est-à-dire des animaux qui ne sont ni tatoués, ni pucés, et dont on ne peut connaître l'identité du propriétaire. Ces chats peuvent être stérilisés et réplacés dans leur zone d'habitat à la demande des maires afin de réduire significativement le risque de recolonisation de la commune par de nouveaux chats errants.

LA STÉRILISATION / LA CASTRATION
est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Le chat est un animal domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé. En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20.000 chatons. Trop souvent, une portée non désirée est à l'origine de l'abandon de la chatte et/ou des chatons, qui peuvent mourir faute de soins, d'alimentation ou grandir dans de mauvaises conditions. Chaque année, les refuges accueillent des milliers de chatons qu'ils tentent de sauver et placer à l'adoption.

- Pour les femelles finies : les chaleurs, les vocalises, l'attraction des mâles, les fugues et accidents de la circulation associés. / Les portées non désirées. / La transmission de maladies (sida) par contact sexuel. / Les infections de l'utérus (pyométrie, métrites), les tumeurs mammaires. Pour les mâles finis : les odeurs fortes d'urine. / Les marquages urinaires. / Les fugues, bagarres et accidents de la circulation associés. / La transmission de maladies (sida) par contact sexuel ou par morsures (sida et leucose). Stériliser son chat, c'est participer à rompre ce cycle de l'abandon des animaux !

CONTACTS
ASSOCIATION NALA, MYSTIC & COMPAGNIE - NMC
Tel : 07 67 76 96 49 / e-mail : association.1901.nmc@gmail.com
i-CAD Tel : 01 55 01 08 99 / https://www.i-cad.fr
LE CENTRE NATIONAL D'INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
VÉTÉRINAIRES (CNITV) Tel : 04 78 87 10 40

POUR SIGNALER VOS ANIMAUX PERDUS OU DES ANIMAUX TROUVÉS
PÉRALERT 25 <https://m.peralert.fr/> #nechoche/alerter-francois-doubl-animaux
FILALAPAT <https://www.filapat.fr/>

■ Actions :

- Informer les particuliers via des réunions publiques comme à Champoux le 12/03/2022



- Informer les communes, comme lors de la réunion des 11 Maires de Besançon Est.





LES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

■ En cas de maltraitance, nous travaillons avec la commune comme ce fut le cas pour Franois...




Information aux habitants

Depuis octobre 2021, nous avons noué un partenariat avec l'association Nala, Mystic et Compagnie – NMC, dans le cadre de la gestion de la population féline sur notre commune.

Ensemble, nous mettons tout en œuvre pour que les chats libres (identifiés et stérilisés au nom de la commune) et les habitants de Franois trouvent leur place et vivent ensemble dans le respect.

Plusieurs signalements nous ont été transmis concernant la disparition ou le décès de chats et de chatons dans des circonstances non naturels, localisés principalement, Grande rue.

Nous rappelons que tout acte de maltraitance peut être puni de sanction pénales.

■ Pour le premier trimestre 2023, nous avons stérilisé 50 chats qui ont obtenu le statut de chats libres sur les communes avec lesquelles nous sommes conventionnés.

- Stérilisations payées par NMC dans le cadre du plan de relance :

30 Besançon, 7 Franois, 11 Roche-lez-Beaupré, 4 Thise

- Stérilisations payées directement par les communes dans le cadre d'un accompagnement par NM&C :

1 Fontain, 4 Jallerange, 10 Ecole Valentin

■ Article dans BVV de février 2023



Stérili-CHAT-sion !

la conseillère municipale déléguée à la cause animale, Marie-Thérèse Michel. Les nuisances sonores et sanitaires occasionnées par la surpopulation féline, mais aussi la grande misère animale (parasites, maladies, sous-nutrition, faim, maltraitance par certains habitants...) nécessitent de poursuivre la démarche, en collaboration avec la SPA, l'association Nala, Mystic et Compagnie, la Fondation 30 Millions d'Amis ainsi que les deux cliniques vétérinaires des Tilleroies et de Pirey.

Propriétaires, faites stériliser vos chats ; évitons ensemble la prolifération et la souffrance animales.

Pour prendre part bénévolement à la campagne : marie-therese.michel@besancon.fr

■ Accueillir les chats et chatons errants ou abandonnés, dits sociables, en famille d'accueil.

■ Sauvetages :



- Chalezeule, un chaton coincé en pleine canicule dans un gabion.

- Des chatons nés dans la haie d'une habitante.





LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

■ Réunions d'information et de formation des bénévoles et des familles d'accueil.

- Samedi 15 avril 2023 à 13h30, salle de réunion au sein de la salle des fêtes de Thise. Ordre du jour prévu :

- Comment accueillir un chat ?
- De quoi se compose un kit d'accueil ?
- La période de quarantaine : pourquoi ? Et comment ?
- Les principales maladies que nous pouvons rencontrer.
- Les adoptions : procédure et gestion

- Samedi 16 septembre 2023 à 14h. Ordre du jour à définir.

- Samedi 6 et dimanche 7 avril 2024. En cours d'organisation, salle des fêtes de Thise : Formation aux gestes de premiers secours canins et félins.

■ Collectes à Maxi-Zoo de Chalezeule, les samedis 22 avril 2023 et 16 décembre 2023. De 9h30 à 19h.



■ Journées d'information et d'adoption, salle des fêtes de Thise, les dimanches 25 juin 2023 et 16 décembre 2023. De 10h à 17h.

■ Assemblée Générale annuelle, samedi 10 février 2024 à 14h, salle des fêtes de Thise.



■ Deux vides grenier :

- Thise : en attente de la date

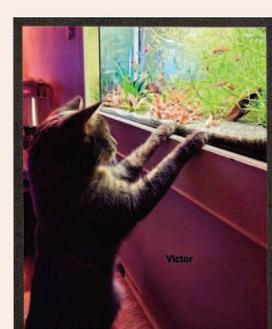
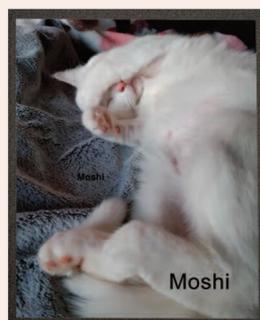
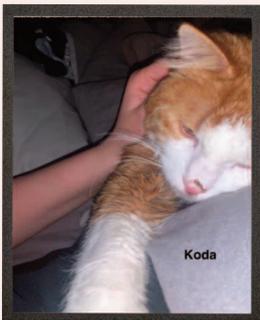
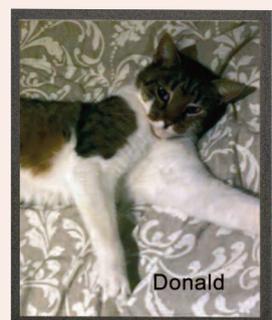
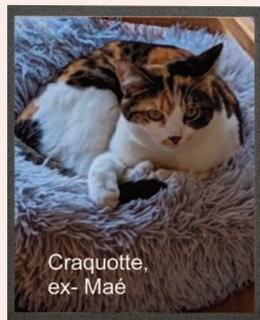
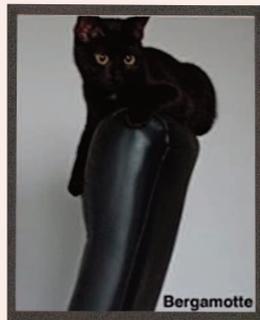
- Roche Lez Beaupré : 10 septembre 2023



ILS ONT ÉTÉ ADOPTÉS* ET SONT HEUREUX !

(*AU PREMIER TRIMESTRE 2023)

Azel / Bergamotte / Craquotte (ex-Maé)
Donald / Koda / Lune (ex-Simone) / Moshi
Myrcella / Ninja / Paprika / Powell / Victor
Zira (ex-Usty)



A suivre...



ALICIA FACHIN & TIA BENETON

ALICIA : Je m'appelle Alicia Fachin, je suis passionnée par les animaux depuis ma tendre enfance car nous en avons toujours possédés au sein de ma famille. Cette passion débordante me vient de ma maman et j'ai moi même transmis celle-ci à ma fille Tia.

En 2011, j'ai voulu faire de cette passion un métier c'est donc tout naturellement que j'ai créé ANIMALSERVICE25 (06 32 00 51 70) qui propose un service de garde d'animaux à domicile : le Pet-sitting ! Je m'occupe principalement de chiens et de chats parfois de rongeurs, de poissons...

Tia, encore nourrisson, m'accompagnait dans son cosy, c'était son quotidien ! J'ai rejoins NMC en 2020. J'ai contacté Frédérique car j'avais recueilli dans ma cave un vieux chat de mon village mal en point et malgré mes bons soins et



cohabiter les espèces... J'emmène aussi souvent des chats chez le vétérinaire pour des soins, castration ou parfois euthanasie. Et je suis également nourrisseuse.

J'aime passer du temps avec les animaux et ils me le rendent bien ! Tia me suis toujours autant , vous la verrez sur beaucoup d'événements NMC : collectes, réunions , lieux de trappage,... Elle aime toujours autant m'accompagner et agir pour la cause animale. A son jeune âge, elle a déjà compris l'intérêt d'une identification, d'une stérilisation et je suis très fière de lui laisser ça ! ■

TIA : Je m'appelle Tia Beneton, j'aide les chats dans le besoin. Je suis une membre engagée de l'association et j'invite les gens à aider les chats et à ne pas les considérer comme des objets. ■

une visite chez le vétérinaire , je n'arrivais pas à le soigner. Frédérique m'a apporté de bons conseils et m'a fait comprendre que ce pauvre chat, nommé Pépère, avait un avenir bien sombre , chose que je ne voulais pas admettre. Comme quoi il est important d'être accompagné dans ses situations difficiles.

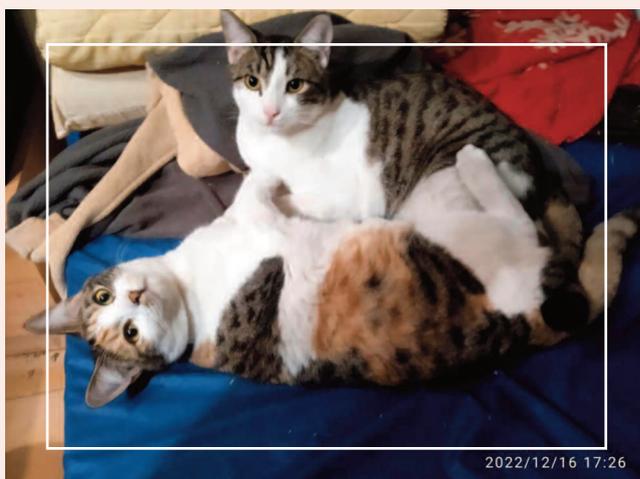
Grâce à NMC, j ai pu élargir mon champ d'action et apporter mon aide à toujours plus de minous, avec un seul mot d'ordre : en sauver le plus possible ! Dans mon temps libre, je suis donc famille d'accueil. Je prends du plaisir à socialiser des chats difficiles , à élever des chatons, à faire





BRIGITTE & JACQUES BONET

BRIGITTE & JACQUES : L'un comme l'autre, nous avons toujours eu des chats depuis notre plus tendre enfance, avec toutes les joies qu'ils nous ont apporté et la tristesse de les perdre lorsqu'ils partaient au paradis des chats.



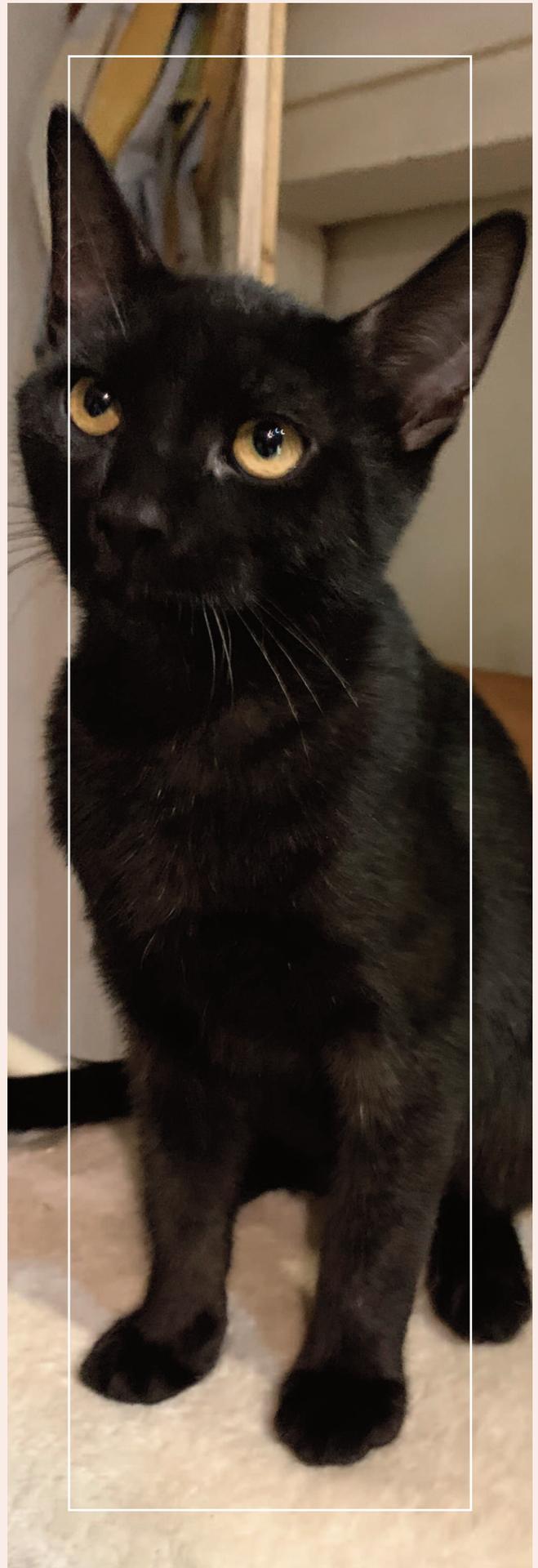
Vivant en Outre-mer à l'époque, nous en avions un qui a fait, comme nous, son retour non pas en soute mais en cabine.

Nous avons connu NM&C pendant le sauvetage d'un chat errant (« Monsieur 3 pattes »), que l'association nous a aidés à capturer et a pris en charge pour ses soins. C'est ainsi que cette belle aventure a commencé par la prise en charge de Malou et ses petits .



Depuis, nous accueillons des chatons, dans la pièce qui leur est dédiée, les biberonnant, nourrissant, sociabilisant et surtout les aimant au plus fort de nous . Toujours si heureux de les voir adoptés et tristes de les voir partir.

Trappant, nourrissant les chats errants et emmenant chez le vétérinaire tout chat qui en a besoin, voici notre quotidien, en ne pensant qu'à une chose : sauver et aimer ces merveilleux animaux que sont les chats. ■





Le nourrissage des chats errants non stérilisés est interdit. Le nourrissage des chats libres est autorisé.

Vous voyez régulièrement un chat errer dans votre quartier et il semble n'appartenir à personne ? Vous souhaitez l'aider et notamment lui

LE NOURRISSAGE DES CHATS ERRANTS

proposer à manger ? Voyons ensemble si vous y êtes autorisé et ce qui est le mieux à faire pour ce chat.

Identification du chat.

Avant toute chose, il est indispensable de savoir si le chat est réellement «errant». Si le chat n'est pas trop sauvage, cherchez la présence d'un tatouage dans ses oreilles. Si ce n'est pas le cas, il est peut-être pucé.

Pour le savoir, vous pouvez emmener le



chat chez un vétérinaire ou dans un refuge. Ces services sont équipés de lecteurs de puce d'identification et pourront vous dire avec certitude si le chat appartient à un particulier, une association ou une collectivité. Notez également que la plupart des gendarmeries et commissariats en sont également équipés.

Nourrir un chat errant : ce que dit la loi.

L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit le nourrissage des chats errants sur la voie publique, y compris dans les parties communes d'immeuble, voies privées et cours où cela risque de gêner le voisinage ou d'attirer des rongeurs. Toute infraction aux dispositions du RSD est sanctionnée par une amende de

3ème classe, soit 450€ maximum comme le prévoit l'article 131-13 du Code Pénal.

Toutefois, il convient de distinguer les chats errants des chats identifiés et stérilisés qui circulent librement, en accord avec les dispositions de l'article L.221-27 du Code Rural. Ces chats, bien qu'ils soient sauvages ou semi-sauvages, entrent dans la catégorie des «chats libres» et sont considérés comme des animaux domestiques.

A ce titre, l'article L214-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Cet article inclut l'interdiction de priver les animaux de nourriture ou d'eau, nécessaires à leurs besoins physiologiques, et de soins en cas de maladie ou de blessures. En cas de mise en danger d'un animal domestique ou apprivoisé par la privation de nourriture, d'abreuvement ou l'absence de soin, une amende de 4ème classe (750€) est prévue. Les chats libres sont ainsi protégés au même titre que les animaux domestiques, et leurs protecteurs sont autorisés à les nourrir en s'assurant d'éviter toute nuisance.

Puis-je nourrir un chat errant ?

Parce que ces lois sont quelque peu complexes, voici ce qu'il faut retenir :

- Le nourrissage des chats errants non stérilisés est interdit car il incite aux nuisances (salubrité, déchets et odeurs) et à la prolifération, voire à l'installation,



de colonies de chats non stérilisés. Le maire peut ainsi saisir un arrêté pour interdire le nourrissage des animaux errant ou en divagation sur la voirie.

- En revanche, le nourrissage des chats libres est autorisé sous réserve que cela ne produise aucune nuisance pouvant conduire à des problèmes de voisinage. Vous l'aurez compris, nourrir un chat errant n'est pas dans l'intérêt de la cause animale car cela encourage la reproduction et potentiellement l'euthanasie (que pratique certaines fourrières) des futures portées de chats qui s'installeraient dans votre quartier. Néanmoins, si le chat est identifié comme un chat libre, vous pourrez le nourrir et en prendre soin, dans le respect du voisinage

et de la voie publique, car il ne présente pas de risque de prolifération.

Si vous souhaitez aider les chats errants de votre quartier ou commune, vous pouvez consulter les démarches à suivre. Source : <https://www.la-spa.fr/faq-puis-je-nourrir-un-chat-errant/>

Si vous voyez de nombreux chats errer dans votre quartier et qu'ils semblent n'appartenir à personne, sachez que vous avez la possibilité de les aider simplement en décrochant votre téléphone.

1. Appelez votre mairie

Commencez par prendre contact avec votre mairie pour savoir si un dispositif a été mis en place pour les chats errants. En effet, chaque collectivité peut mettre

en place une convention relative à la stérilisation et à l'identification des chats sans détenteurs. Aidée par une association locale, une fourrière, un collectif ou encore un prestataire privé, la collectivité peut identifier et stériliser les chats errants qui deviennent des chats dits libres. Ce dispositif permet d'éviter la prolifération tout en offrant aux chats un statut égal à celui des animaux domestiques. Bien qu'ils soient sauvages ou semi-sauvages, les chats libres sont ainsi identifiés au nom de la collectivité et gardés sous contrôle tout en conservant leur liberté.

2. Contactez une association

Si votre mairie ne s'est pas penchée sur le sujet, contactez une association de protection animale près de chez vous pour les informer de la présence de chats errants dans votre quartier ou commune. Si vous ne trouvez aucune association locale sur Internet, pensez à contacter un vétérinaire ou les communes aux alentours.

Même si c'est difficile, sachez qu'il est interdit par la loi de nourrir les chats errants pour éviter la prolifération, l'installation de colonie ainsi que les nuisances. C'est pourquoi le dispositif d'identification et de stérilisation est si important : en devenant des chats libres, ils peuvent être nourris et soignés comme tout chat de compagnie sans aucun risque. Parlez-en à votre collectivité ! ■

Source : <https://www.la-spa.fr/faq-comment-aider-les-chats-errants-de-ma-ville/>





Les chats que nous proposons à l'adoption sont, à minima, primo vaccinés. Pourquoi faut-il vacciner un chat s'il ne sort pas ?

Les agents responsables du coryza et du typhus sont résistants dans le milieu extérieur. Même si votre chat ne sort pas, ces agents peuvent être transmis passivement à votre chat par vos vêtements, chaussures, etc...

Le typhus ou panleucopénie féline est une maladie due à un virus. Elle est responsable essentiellement de

LA VACCINATION DES CHATS

symptômes gastro-intestinaux. C'est une maladie grave qui peut rapidement être mortelle, notamment chez les jeunes chatons.

Le coryza est une maladie due à des virus et des bactéries. Elle est responsable d'éternuements, d'un larmolement, d'un écoulement nasal, de fièvre, etc... Le coryza peut être plus grave, conduire à une anorexie, un amaigrissement... La vaccination ne permet pas de protéger les chats contre tous les agents du coryza mais contre ceux responsables des symptômes les plus graves. La vaccination permet de diminuer l'intensité des signes cliniques et la fréquence des épisodes de coryza. Voilà pourquoi nous tenons autant à la vaccination. La vie de votre chat a-t-il un prix ? Nous les sauvons et les protégeons. Et vous ? ■



Le typhus est un virus qui peut être mortel (10 à 50% des chats contaminés décèdent) et qui est très contagieux entre chats mais non transmissible à l'homme. Mode de transmission : voie fœtale (une mère infectée transmettra la maladie à ses petits), par la salive, le vomit, les excréments, que ce soit en les reniflant ou en les ingérant.

Le virus est très résistant dans le milieu extérieur ; il peut y survivre plusieurs mois. Le typhus ne concerne pas seulement les chats qui ont accès à l'extérieur.

Le virus peut être amené dans votre logement via les semelles des chaussures ou un vêtement contaminé.

Temps d'incubation : 5 à 10 jours

Symptômes : fièvre, perte d'appétit, de l'abattement, des vomissements et de la diarrhée.

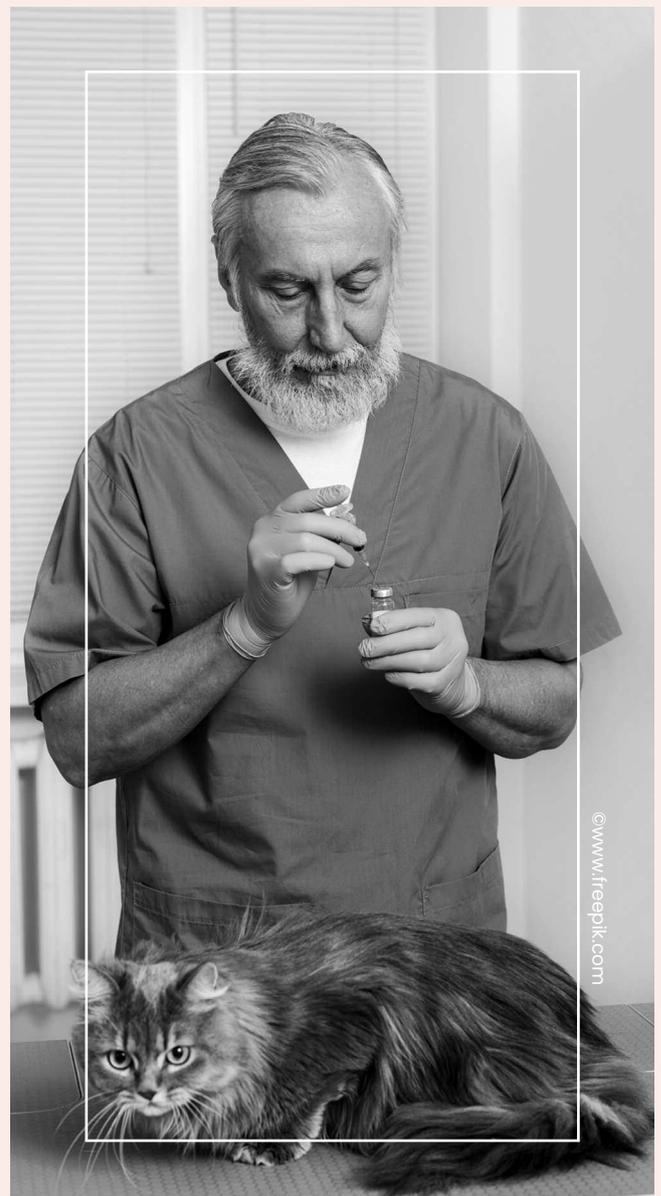
Temps de contagion : 6 à 12 mois

En l'absence de traitement chez un chat non vacciné, cette maladie est généralement mortelle. Elle touche principalement les chatons et les chats adultes non vaccinés ou affaiblis par une autre maladie.

LE TYPHUS CHEZ LES CHATS

Il n'existe pas de médicament antiviral réellement efficace sur le virus du typhus. Le traitement : hospitalisation, perfusion pour réhydrater, antibiotique anti-vomitifs et des anti-diarrhéiques.

Il existe un vaccin ! Que votre chat sorte ou non, la vaccination est un acte de protection ! ■





ACTAD

- Garde à Domicile
- Pension Canine Familiale
- Promeneur de Chiens
- Capture Positive d'Animaux (Chiens et Chats)
- Services Funéraires

Et s'ajoute, depuis Septembre 2022, une nouvelle activité : la Médiation Par l'Animal, dans différentes structures : micro Crèche, relais Petite enfance, relais d'Insertion Pour Adultes et Pour Adolescents.

A l'avenir, nous espérons travailler avec les EPHAD et autres structures.

C'est un métier passion, en lien avec les animaux. Il permet de faciliter le quotidien des propriétaires.

C'est du Service, avec un grand S. ■

Anthony : Pendant vingt ans, j'ai exercé le métier de chauffeur routier national au sein de la même entreprise. Malheureusement, suite à un accident de travail survenu, il y a maintenant 2 ans, je ne suis plus en mesure, aujourd'hui, d'exercer cette profession. Après avoir mûrement réfléchi, il m'est apparu comme une évidence, de me reconvertir dans le domaine du service aux Animaux Domestiques.

J'ai pu créer au sein de ma société, plusieurs activités :

- Taxi et Ambulance Animalier

- ACTAD – Anthony Allué
- Site internet : www.actad.fr
Tél. 06.08.76.77.21



VÉTÉRINAIRES PARTENAIRES :

- Clinique Vétérinaire des Trois Vallées
48 avenue du Président Kennedy
25220 Baume-les-Dames
Tél. 09.63.53.57.15

La clinique de Baume-les-Dames est notre vétérinaire sanitaire.

- Clinique vétérinaire des Tilleroyes
10 rue Madeleine Brès 25000 Besançon
Tél. 03.81.88.76.20

- Clinique vétérinaire de Pirey
4 rue du Onze Novembre 25480 Pirey
Tél. 03.81.53.46.94

SERVICES ANIMALIERS :

- ACTAD – Anthony Allué
Site internet : www.actad.fr
Tél. 06.08.76.77.21

- Animal service 25 – Alicia Fachin
Tél. 06.32.00.51.70

- Les Pattes de Velours – magasin
1 A rue du murgelot 25220 Chalezeule
Tél. 03.39.73.14.15

- Zanimoboutique – Mélanie Gilliard
Site internet : www.zanimoboutique.fr
Tél. 06.81.18.48.16
Code promo : NMC5

LES ADRESSES UTILES

- Ostéopathe animalier
Marie-Lou Bourgoïn
Site internet : www.ml-osteoanimalier.fr
Tél. 06.14.59.18.23

- I-CAD
112-114 avenue Gabriel Péri
94246 L'Haÿ-les-Roses Cedex
Tél. 09.77.40.30.77

CENTRE ANTI-POISON :

- Le Centre National d'Informations Toxicologiques Vétérinaires (CNITV)
Campus Vétérinaire de l'école vétérinaire de Lyon – VetAgroSup
1 rue Bourgelat – BP 83 – 69280 Marcy l'Etoile
Tel : 04.78.87.10.40

NOS TERRITOIRES D'INTERVENTION :

Thise, Roche-lez-Beaupré, Novillars, Champoux, Serre-les-Sapins, Franois, Besançon, Chalèze, Jallerange.



Aidez-nous ! Aidez-les !
 Un article acheté = une aide
 pour nos amis à quatre pattes !



Gobelet

Gobelet en plastique
 Motifs : logo NM&C + bande de chats
 tout autour du gobelet
 4 €



Tote bag

Tote Bag imprimé recto/verso
 Logo de l'association d'un côté
 Photo d'un chat de l'autre
 12 €

Badges 25 mm

8 modèles différents

1 € l'unité



réf : 25mm-1



réf : 25mm-2



réf : 25mm-3



réf : 25mm-4



réf : 25mm-5



réf : 25mm-6



réf : 25mm-7



réf : 25mm-8

Badges 56 mm

4 modèles différents

3 € l'unité



réf : 56mm-1



réf : 56mm-2



réf : 56mm-3



réf : 56mm-4

**Tous ces articles
sont disponibles
sur le site
www.helloasso.com**



FORMULAIRE DE DONNS 2023

Bulletin à envoyer à :
Nala Mystic & Compagnie
26 rue du Bois Mûré
25220 THISE
ou par mail à :
association.1901.nmc@gmail.com

MON IDENTITÉ

NOM Prénom.....

Sexe M F

Adresse

Code postal Ville

email Tél

Je souhaite faire un don à l'association NMC pour soutenir son action

Le montant du don est de.....

En espèces par chèque par virement (voir ci-dessous)

Je souhaite recevoir un reçu fiscal par mail

Fait à Date

Signature :

Intitulé du Compte:

ASSOC. NALA MYSTIC ET
COMPAGNIE
26 RUE DU BOIS MURE
25220 THISE

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
12506	20043	56525484942	48

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1250	6200	4356	5254	8494	248
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identification Code) **AGRIFRPP825**